

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

3 février 2022

Date d'affichage :

17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **10 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

QUESTION N° 10

OBJET : Conservation du patrimoine scolaire : bilan et modification de l'autorisation de programme n° 2018-01

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 27 Janvier 2022.

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le patrimoine scolaire de la commune a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 € TTC, montant réévalué à 6 500 000 € TTC par délibération du 13 Février 2020.

Ce montant de 6 500 000 € TTC correspond uniquement au coût des travaux du bâtiment.

Par délibération du 5 juillet 2021, le montant de l'AP/CP avait été porté à 8 500 000 € TTC pour tenir compte du projet dans sa globalité en incluant les études, les indemnités, la maîtrise d'œuvre, les équipements et les aménagements de abords. A cette occasion, l'APCP avait été renommée « Patrimoine scolaire : Jean Rostand » afin de pouvoir suivre parfaitement ce projet ambitieux sur le plan comptable.

Le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/21 ainsi que la nouvelle répartition des crédits de paiement s'établissent comme suit :

Autorisation de programme n° 2018-01 : Patrimoine scolaire : Jean Rostand

	2018	2019	2020	2021
Crédits de paiement	7 896,00 €	11 747,14 €	97 065,18 €	820 424,90 €
	2022	2023	2024	
	4 000 000 €	1 400 000 €	162 866,78 €	

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le bilan et les modifications de l'autorisation de programme 2018-01 ainsi présentés**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL